

RAPPORT D'ACTIVITES : 2015 / 2016**Activités du comité directeur**

Le Comité directeur s'est réuni 3 fois en 2015 et 2016 (18 septembre 2015 et les 09 mars et 23 mai 2016).

Rencontres avec la direction de Genève Aéroport

En 2015 et 2016, deux séances ont eu lieu avec la direction de Genève Aéroport, le 23 septembre 2015 et le 16 mars 2016.

Les principaux thèmes abordés concernent : l'évolution toujours inquiétante des vols nocturnes, les trajectoires et en particulier la procédure KONIL, la classification des avions et la fiche PSIA. Les PV des rencontres figurent sur notre site internet.

Rencontre avec le groupement des communes de la rive droite

Nous avons rencontré le groupement le 29 janvier 2015 afin d'échanger sur nos objectifs communs.

Secrétariat technique

Urbaplan a assuré le secrétariat technique durant l'année 2015. Son mandat a été renouvelé pour 2016.

Site internet

Celui-ci a été régulièrement mis à jour avec la mise en ligne d'articles relatifs à l'aéroport ainsi que les diverses prises de position de l'association.

Par ailleurs, nous sommes sollicités plusieurs fois par année par des particuliers qui souhaitent avoir des informations concernant les problématiques de bruit, de trajectoire ou d'impacts sur le territoire.

Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 9 mai 2016 afin de présenter les résultats de l'EIS, étude cofinancée par l'ATCR et le canton de Genève dans le cadre de l'établissement de la fiche PSIA.

Adhésion des communes

La commune d'Avusy nous a fait part de son souhait d'intégrer l'ATCR en date du 06 octobre 2015. Nous avons ainsi le plaisir de l'accueillir notre 24^{ème} commune au sein de notre association qui représente ainsi une population d'environ 132'000 habitants.

PSIA

Le canton de Genève a organisé quatre séances d'information sur l'avancement du processus d'établissement de la fiche PSIA les 12 janvier, 2 mars, 4 mai et 10 décembre 2015.

L'ATCR a mis à disposition des communes (aussi bien les communes membres que non membres de l'association) une prise de position argumentée sur les documents présentés. Chaque commune a ainsi pu utiliser à sa guise une partie de l'argumentaire développé pour faire pression sur les autorités cantonale et fédérale.

La pression exercée par les communes a ainsi conduit l'Etat de Genève à revoir les courbes de bruit pour l'horizon 2030 en proposant un plafonnement du bruit aérien pour la période 22h00 – 24h00. Cette mesure qui va dans le bon sens reste toutefois largement insuffisante dans la mesure où elle entérine une dégradation des conditions environnementales et un dépassement des valeurs limite fixées par l'OPB.

EIS – Evaluation d'impacts sur la santé

Dans le cadre de l'établissement de la fiche PSIA, nous avons demandé l'établissement d'une EIS. Le cofinancement de cette étude a été voté lors d'une AG extraordinaire qui s'est tenue le 16 avril 2015.

Un cahier des charges a été établi par urbaplan pour lancer un appel d'offres auprès de différents organismes susceptibles de procéder à de telles études.

Pour sélectionner le groupement de mandataires et assurer le suivi de l'EIS, un groupe de travail a été constitué, composé de quatre représentants de l'Etat et de quatre représentants des communes.

Les membres du groupe de travail sont :

- M. Yvan ROCHAT, Président de l'ATCR et CA de Vernier
- M. Daniel RAPHOZ, Vice-président de l'ATCR et Maire de Ferney-Voltaire
- Mme Carine ZACH HALTINNER, Maire de Cartigny
- M. Jean-Louis PHILIPPIN, Conseiller communal à Mies
- M. Vassilis VENIZELOS, DALE (Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) - Office de l'urbanisme (chef de projet PSIA)
- M. Philippe ROYER, DETA (Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture) – SABRA
- M. Pascal HAEFLIGER, DEAS (Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé)
- M. Nicolas BONGARD, DSE (Département de la sécurité et de l'économie)

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, un groupement piloté par l'Université de Genève (Faculté de médecine – Institut de santé globale) et equiterre a été sélectionné.

Le groupe de suivi s'est réuni à 8 reprises (10.07, 6.08 ; 23.09 ; 27.11 ; 7.12 ; 28.01 ; 27.04 ; 20.06) pour prendre connaissance des résultats intermédiaires et cadrer l'avancement de l'étude. Une présentation intermédiaire a été faite aux communes lors de la séance du 10 décembre 2015 en présence des Conseillers d'Etat, MM. Hodgers, Barthassat et Maudet.

La présentation du rapport final a eu lieu le 20 juin 2016 à l'Office de l'urbanisme.

Le rapport sera finalisé avec les dernières remarques et recommandations dans le courant du mois de juillet et une dernière séance entre l'ATCR et les services de l'Etat aura lieu au mois d'août afin de définir les modalités de diffusion / communication du rapport.

Réseau de microphones

A la demande de plusieurs communes, le réseau de microphones a été étendu et de nouveaux micros ont été posés à la mairie de Cartigny, au chemin des Raclerets à Chancy et sur le bâtiment de la voirie à Mies.

Nous remercions M. Mike Gerard pour ses conseils et appui dans l'installation de ces micros et le lien avec EANS (European Aircraft Noise Services, <http://www.eans.net>).

Politique aéronautique suisse

L'office fédéral de l'aviation civile nous a transmis pour consultation le projet de rapport du Conseil fédéral sur la politique aéronautique.

Notre prise de position a fait l'objet d'un courrier argumenté, transmis à l'OFAC le 07 octobre 2015. Nous avons notamment relevé que, malgré les constats des problèmes environnementaux et de santé que pose l'exploitation d'un aéroport en milieu urbain, il n'y a aucune volonté affichée à chercher des solutions. Ainsi, pour le Conseil fédéral le principal défi réside dans le fait de « gagner l'adhésion de la population » aux évolutions inéluctables du trafic aérien. Autrement dit, il s'agit pour le Conseil fédéral de s'attaquer à la résistance des populations, plutôt que d'envisager des pistes pour limiter les nuisances. Le Conseil fédéral s'en remet pour cela aux évolutions technologiques, tout en reconnaissant qu'elles ne seront pas suffisantes pour ne serait-ce que maintenir le niveau de bruit actuel, qui dépasse déjà les valeurs limite fixées par l'OPB.

Le Conseil fédéral constate également la saturation des aéroports de Genève et Zürich, mais là encore, ne propose aucune mesure. Il n'y a en effet aucune remise en question de la politique actuelle visant à répondre sans limite à la demande, alors qu'elle conduit à une impasse.

Le Conseil fédéral affirme par ailleurs, que les aéroports n'induisent aucune évolution sociale indésirable. Nous avons contesté de telles affirmations sachant que les nuisances sonores induisent une perte de la valeur immobilière des biens et une ségrégation socioéconomique par la qualité résidentielle des territoires exposés à ces pollutions.

Nous reproduisons ci-dessous la conclusion de notre prise de position :

Nous déplorons que face aux enjeux climatiques, sanitaires, sociaux et environnementaux, que représente l'aviation, la politique aéronautique suisse reste focalisée sur un modèle de croissance économique, minimisant les impacts négatifs sur l'homme, le climat et son environnement. Ce modèle n'est par ailleurs pas viable, en raison de la saturation déjà effective des aéroports. A très court terme, le système atteindra ses limites, provoquant au passage une dégradation des conditions d'habitat à proximité des aéroports. Il y aurait donc urgence à étudier des alternatives. Force est de constater que le rapport du Conseil fédéral n'en a pas pris

la mesure se contentant de formules déclamatoires, sans qu'aucune mesure concrète ne vienne donner une quelconque crédibilité aux intentions annoncées de limiter les nuisances.

Le rapport final a été adopté par le Conseil fédéral le 24 février 2016.

Perspectives 2016 / 2017

Les principaux dossiers pour ces prochains mois portent sur :

- Le suivi de la fiche par objet PSIA et l'information publique qui la suivra à l'automne 2016
- Le suivi de l'EIS et sa diffusion
- Le suivi de l'évolution des vols nocturnes
- La production d'un 3^{ème} bulletin d'information